

## At Your Service – Électricité

Carte tarifaire août 2026  
Clients professionnels (< 100 MWh)

Cette carte tarifaire est valable pour le produit "At Your Service" du 1er au 31 août 2026 pour la fourniture d'électricité aux professionnels en Wallonie.  
Tous les prix sont hors TVA sauf mention contraire.

### Prix de l'énergie et redevance fixe

| Redevance fixe<br>€/an | + | Prix de l'énergie<br>c€/kWh |                       |
|------------------------|---|-----------------------------|-----------------------|
| 84,00                  |   | 15,24                       | > Prix mensuel estimé |

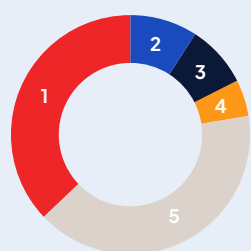
Le prix de l'énergie est un prix indexé par quart d'heure selon la formule  $((0,11 * EpexSpot) + 1,8)$ .  
Les coûts de déséquilibre sont inclus dans le prix.

### SunFix

| Prix de l'énergie<br>c€/kWh |                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11,0                        | Payez <b>un tarif fixe</b> pour l'électricité d'origine solaire que vous consommez au même moment où elle est produite au sein de <b>la Sparki Energy Community</b> , un système de partage d'énergie organisé par Sparki (et ses entreprises affiliées). |

### Rémunération d'injection

| Prix de l'énergie<br>c€/kWh |                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7,92                        | Les propriétaires de <b>panneaux solaires</b> avec un <b>compteur numérique</b> reçoivent une rémunération d'injection dynamique indexé par quart d'heure selon la formule $((0,09 * EpexSpot) - 1,8)$ c€/kWh. |



### Aperçu du calcul des coûts

Coûts chez Sparki :

- 1 Coût de l'énergie fournie par Sparki**  
Le prix de l'énergie dynamique et la redevance fixe.
- 2 Contribution énergie verte & cogénération (WKK)**  
Contribution imposée par l'État pour soutenir le développement des sources d'énergie renouvelables.

Tarifs réglementés & TVA

- 3 Taxes et prélèvements**  
Intégralement reversés aux instances concernées.
- 4 TVA**
- 5 Coût du transport et de la distribution d'énergie**  
Intégralement reversé au GRD/GRT.

### Refer-a-friend

Reduction de :

**12 €**  
par an et par ami

- ♦ Réduction de 12 € par an pour chaque ami qui devient client.
- ♦ Calculée mensuellement via votre redevance fixe.
- ♦ Votre redevance fixe peut descendre jusqu'à 0 €.



## Contribution pour l'électricité verte en Wallonie (CHR)

### Wallonie

(c€/kWh)

Contribution pour l'électricité verte en Wallonie : (c€/kWh) 2,920

Les coûts que nous facturons pour remplir nos obligations en **matière d'énergie verte et de cogénération (CHR)** sont adaptés en fonction des modifications légales (p.ex. modifications du nombre de certificats que nous devons soumettre en tant que fournisseur par kWh livré). Les montants mentionnés sur cette carte tarifaire sont valables pour le trimestre en cours.

## Taxes et prélèvements

### Suppléments

|                                   |         |
|-----------------------------------|---------|
| Cotisation sur l'énergie (c€/kWh) | 0,19261 |
| Redevance raccordement (c€/kWh)   | 0,07500 |

### Accises fédérales

c€/kWh

|                                           |       |
|-------------------------------------------|-------|
| Consommation entre 0 & 20.000 kWh         | 1,421 |
| Consommation entre 20.000 & 50.000 kWh    | 1,209 |
| Consommation entre 50.000 & 1.000.000 kWh | 1,139 |

## Tarifs de réseau

| Gestionnaire<br>du réseau<br>de distribution | Distribution |                   |                   |        |        |        |                  |            |                   | Transport |
|----------------------------------------------|--------------|-------------------|-------------------|--------|--------|--------|------------------|------------|-------------------|-----------|
|                                              | Normal       | Bihoraire         |                   | Impact |        |        | Exclusif<br>Nuit | Terme fixe | Tarif<br>prosumer |           |
|                                              |              | Heures<br>pleines | Heures<br>creuses | PIC    | MEDIUM | ECO    |                  |            |                   |           |
|                                              | c€/kWh       | c€/kWh            | c€/kWh            | c€/kWh | c€/kWh | c€/kWh | c€/kWh           | €/an       | €/kWe/an          | c€/kWh    |
| AIEG                                         | 10,25        | 11,37             | 6,29              | 14,22  | 9,26   | 4,30   | 6,29             | 18,39      | 76,45             | 2,59      |
| AIESH                                        | 12,87        | 14,31             | 7,75              | 17,99  | 11,59  | 5,19   | 7,75             | 16,91      | 93,67             | 2,59      |
| ORES (Brab. Wal.)                            | 11,30        | 12,52             | 6,97              | 15,64  | 10,22  | 4,80   | 6,97             | 13,30      | 80,98             | 2,59      |
| ORES (Est)                                   | 11,30        | 12,52             | 6,97              | 15,64  | 10,22  | 4,80   | 6,97             | 13,30      | 80,98             | 2,59      |
| ORES (Hainaut)                               | 11,30        | 12,52             | 6,97              | 15,64  | 10,22  | 4,80   | 6,97             | 13,30      | 80,98             | 2,59      |
| ORES (Luxembourg)                            | 11,30        | 12,52             | 6,97              | 15,64  | 10,22  | 4,80   | 6,97             | 13,30      | 80,98             | 2,59      |
| ORES (Mouscron)                              | 11,30        | 12,52             | 6,97              | 15,64  | 10,22  | 4,80   | 6,97             | 13,30      | 80,98             | 2,59      |
| ORES (Namur)                                 | 11,30        | 12,52             | 6,97              | 15,64  | 10,22  | 4,80   | 6,97             | 13,30      | 80,98             | 2,59      |
| ORES (Verviers)                              | 11,30        | 12,52             | 6,97              | 15,64  | 10,22  | 4,80   | 6,97             | 13,30      | 80,98             | 2,59      |
| REGIE DE WAVRE                               | 11,77        | 13,00             | 7,39              | 16,15  | 10,67  | 5,20   | 7,39             | 24,94      | 87,74             | 2,59      |
| TECTEO - RESA                                | 10,44        | 11,51             | 6,62              | 14,26  | 9,48   | 4,71   | 6,62             | 25,00      | 79,45             | 2,59      |



### Informations sur votre formule tarifaire

Le prix de l'énergie pour la consommation est indexé sur la base du paramètre Epex\_Spot.

La rémunération de l'injection est indexée sur la base du paramètre Epex\_Spot.

### Partage d'énergie

Pour le partage d'énergie ou le commerce peer-to-peer, un coût administratif annuel de 50 € (TVA 21% incluse) par raccordement est facturé.

### Autres composantes de la facture

Comme décrit dans les Conditions Générales, le prix de l'énergie que vous payez pour l'électricité que vous consommez est majoré d'autres composantes. Les tarifs de réseau pour la distribution et la transmission mentionnés ci-dessus sont les tarifs approuvés par le régulateur compétent. Les montants et le mode de calcul des taxes et prélèvements, contributions, suppléments et coûts sont les plus récents au moment où ces conditions particulières ont été établies. Nous pouvons vous répercuter intégralement toutes les modifications de ces composantes, également de manière rétroactive, comme prévu dans les Conditions Générales.

### Informations sur la consommation

Le client doit disposer d'un compteur numérique avec un régime de mesure par quarts d'heure (SMR3) afin que les consommations par quart d'heure puissent être mesurées par le Gestionnaire du Réseau de Distribution. Dans le cas où le client n'en dispose pas, le prélèvement durant la période pour laquelle le client est facturé sera réparti en une consommation par quart d'heure selon le profil de consommation RLP (Real Load Profile). Ce profil RLP est la moyenne arithmétique des profils des différents gestionnaires de réseau de distribution tels que publiés par Synergrid. La restitution sera répartie en une injection par quart d'heure selon le profil de production SPP (Synthetic Production Profile), qui est la moyenne arithmétique des profils normalisés des différents gestionnaires de réseau de distribution tels que publiés par Synergrid.

### SunFix

Au sein de SunFix, les principes suivants s'appliquent :

Une partie de la consommation d'électricité est fournie par de l'électricité d'origine solaire produite au sein d'un portefeuille d'installations de production et attribuée au moment de la production, sur la base de la simultanéité (principe « as produced – as consumed »). Pour cette partie, le tarif fixe s'applique.

Pour la consommation d'électricité qui ne peut pas être synchronisée avec la production d'électricité solaire, un tarif variable s'applique, tel que défini dans le présent Contrat.

Sparki s'efforce de maximiser l'alignement entre la production (injection) et la consommation, mais ne peut garantir le degré de simultanéité. Le degré de simultanéité et la part d'électricité d'origine solaire peuvent varier dans le temps et avoir un impact significatif sur le prix total.

Les prix du marché de l'électricité peuvent fluctuer. Ces fluctuations influencent la partie variable du prix de l'énergie.

### Refer-a-friend

En tant que client de Sparki, vous pouvez inviter d'autres personnes à devenir clients en utilisant un code ou un lien personnel. Pour chaque parrainage réussi, vous recevrez une réduction sur votre redevance fixe. Un parrainage est considéré comme réussi lorsque la personne parrainée devient effectivement cliente et que la livraison a effectivement commencé.

Pour chaque client parrainé, vous bénéficiez d'une réduction de 12 € par an, soit 1 € par mois.

La réduction est accordée tant que le client parrainé reste actif chez Sparki et cesse lorsque ce client n'est plus actif.

La réduction est calculée mensuellement et ne peut être transférée, accumulée ou remboursée. La réduction concerne uniquement la redevance fixe indiquée dans la grille tarifaire et ne peut pas faire descendre cette redevance en dessous de 0 €.

Les parrainages sont personnels et non transférables. En cas d'abus ou de fraude (par exemple, utilisation commerciale des codes), Sparki peut refuser ou retirer les avantages accordés.

Le client est responsable de la gestion fiscale éventuelle des avantages reçus.

